

Effets secondaires du vaxxin Covid : en Suisse aussi enquête et plaintes !

écrit par Docteur Dominique Schwander | 17 novembre 2022



Vidéo de la conférence de presse du 14 novembre à Zurich. Source : Loi Kruse, Impf-Anzeige.ch, TransitionTV



Vidéo de la conférence de presse du 14 novembre à Zurich. Source : Loi Kruse, Impf-Anzeige.ch, TransitionTV

Kruse demande des poursuites pénales contre Swissmedic
Dans une plainte pénale, l'avocat Philipp Kruse accuse l'autorité de délivrance des licences d'avoir gravement violé son devoir de diligence pour le vaccin corona et diffusé des informations trompeuses. Lors de la conférence de presse, les victimes de la vaccination ont également rendu compte de leurs maladies, et des experts internationaux des problèmes ouverts et des questions concernant la « vaccination ». (avec vidéo)
Depuis près de douze mois, les avocats Philipp Kruse et Markus Zollinger collaborent avec des experts internationaux sous haute pression sur la plainte pénale contre l'autorité suisse d'approbation et de contrôle des médicaments, Swissmedic, et les vaccinateurs.

Les avocats responsables, l'ancien procureur général Jürg Vollenweider et d'autres plaignants, ont présenté la plainte pénale lors d'une [conférence de presse](#) à l'aéroport de Zurich le 14 novembre . De nombreux autres experts ont participé :

- Prof. Dr. Michael Palmer, professeur invité de pharmacologie/toxicologie (Canada)
- Prof. Dr. Andreas Sönnichsen, spécialiste en médecine

- générale et médecine interne (Autriche)
- Prof. Dr. docteur Martin Haditsch, spécialiste en hygiène et microbiologie (Autriche)
 - Prof. Dr. Konstantin Beck, professeur associé d'économie de l'assurance (Suisse)
 - docteur médical Urs Guthauser, Spécialiste en Chirurgie FMH, Expert (Suisse)

Dès le 14 juillet, six personnes prétendent blessées par des vaccins à ARNm et 37 autres particuliers ont porté plainte contre Swissmedic, les responsables de Swissmedic et les médecins vaccinateurs. Ils accusent entre autres Swissmedic de violations graves et durables des obligations fondamentales de diligence raisonnable du droit pharmaceutique dans le cadre de l'approbation des vaccins à ARNm.

« La première procédure pénale cantonale a déjà été ouverte », a déclaré Kruse. La [plainte pénale](#) comprend environ 300 pages et peut être consultée en ligne par le public avec l'ensemble des preuves scientifiques. À ce jour, les autorités suisses n'ont pris aucune mesure. Ceci malgré le fait que 690 000 doses supplémentaires de vaccin à ARNm ont été administrées au cours de ces quatre mois.

Manquements au devoir de diligence et informations trompeuses

La plainte pénale accuse les responsables de l'autorité d'enregistrement d'avoir violé leur devoir de diligence. Les avocats s'appuient sur 1 200 éléments de preuve. Lors de la conférence de presse, les experts ci-dessus ont souligné pourquoi les « vaccins » sont inutiles et dangereux. Ils ont expressément demandé l'arrêt immédiat de leur application.

Selon les avocats, les informations trompeuses données au public sur les avantages et les risques pèsent particulièrement lourd. Comme motifs de la plainte pénale, Kruse a déclaré que Swissmedic avait créé un danger pour la

population en approuvant ces nouvelles substances médicamenteuses contre le Covid-19 et n'avait pas réussi à contrôler cela de manière adéquate par une surveillance efficace des produits.

De plus, l'autorité de délivrance des licences n'a pas correctement informé le public des risques réels et des dangers qui y sont associés. En conséquence, des dommages individuels à la santé se sont produits depuis 2021. Des coûts de santé ont également surgi pour la société dans son ensemble qui n'auraient autrement pas existé, selon Kruse. En raison de ces autorisations et de la politique d'information, la santé de la population est menacée.

La plainte pénale est désormais publiée quatre mois après son dépôt car jusqu'à présent, seule une procédure pénale a été ouverte dans le cadre de la plainte pénale concernant les médecins vaccinateurs pour une seule victime vaccinée. S'agissant de la procédure au principal, le parquet n'a pas encore été en mesure de dire qui est responsable, si la procédure a même commencé ou si elle a été engagée. Au cours de la conférence de presse, deux victimes de la vaccination ont fait part des problèmes de santé qu'elles ont subis à la suite des injections d'ARNm.

« La partie émergée de l'iceberg »

Le docteur Urs Guthauser a déclaré que les récits de malheur des trois victimes du vaccin ne représentent que « la pointe de la pointe de l'iceberg ». Cependant, le nombre de cas non déclarés est important dans le monde. **Guthauser a souligné que la question de la causalité est très complexe et qu'une anamnèse précise et détaillée est essentielle et efficace pour le diagnostic.** Cependant, le lien temporel plausible et le bon état de santé avant l'injection ont des preuves solides.

Des preuves tangibles de dommages post-vaccinaux ne sont finalement possibles que par une biopsie ou une autopsie. Les

analyses et les rapports étaient basés sur les critères de qualité de l'Association médicale suisse FMH et de l'Organisation mondiale de la santé OMS, en tenant compte de la littérature actuelle et des rapports d'effets secondaires. Sur la base de cette méthodologie, Guthauser a pu exclure des causes autres que la vaccination Covid 19 pour les patients concernés.

Le docteur Michael Palmer a précisé que la technologie de l'ARNm n'a pas encore été en mesure de prouver un avantage pertinent pour aucune maladie, y compris le cancer. De plus, les vaccins à ARNm n'avaient jamais été testés sur l'homme avant Covid. Les études sur la sécurité des animaux étaient incomplètes, a déclaré Palmer.

Des risques tels que la mutagénicité (la mutagénicité décrit la capacité d'un mutagène à provoquer des changements dans le matériel génétique des cellules) et la cancérogénicité (la propriété d'une substance à provoquer le cancer) ont été complètement ignorés. Palmer a souligné que les participants à l'étude n'ont été observés que pendant quelques mois en moyenne lors des tests cliniques. C'est beaucoup trop court pour l'évaluation des risques à long terme et aussi de l'efficacité à long terme.

[...]

Pour lire la suite et voir la video

https://transition-news-org.translate.goog/medienkonferenz-in-zurich-prasentation-der-strafoanzeige-gegen-swissmedic?_x_tr_sl=de&_x_tr_tl=fr&_x_tr_hl=fr&_x_tr_pto=wapp

Traduction google de

<https://transition-news.org/medienkonferenz-in-zurich-prasentation-der-strafoanzeige-gegen-swissmedic>

